

Situation budgétaire et financière des collectivités d'outre-mer en 2025.

En 2025, les finances des collectivités d’outre-mer connaissent en 2025 une situation particulièrement contrastée. L’expression « outre-mer » cache en réalité des territoires aux profils économiques, démographiques et institutionnels très différents. Les budgets de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de La Réunion ou encore de Mayotte ne répondent pas aux mêmes contraintes et ne disposent pas des mêmes marges de manœuvre. Pourtant, tous font face à une difficulté commune : financer des besoins sociaux et des infrastructures considérables dans un contexte de forte tension budgétaire nationale.

I. PRESENTATION CHIFFREE DES BUDGETS PAR COLLECTIVITES

Outre-mer, les statuts et les ressources budgétaires sont très diversifiés. Les collectivités de l’article 73 présentent de plus en plus des données budgétaires très divergentes, qui ne sont d’ailleurs pas toujours actualisées en temps réel. Néanmoins, à partir des budgets primitifs, il est possible d’établir des estimations budgétaires globales pour 2025. Voici un panorama chiffré par région et collectivité unique, avec la répartition fonctionnement / investissement en millions d’euros et en pourcentage. Ces données sont issues de la publication DGCL 2025.

Territoire	Dépenses totales	Fonctionnement	Investissement	Part fonctionnt	Part investmnt	Recettes totales	Recettes fonctionnement	Recettes investissement	Part fonctiont	Part investismnt
Guadeloupe	481,8	238,1	243,7	49%	51%	478,3	320,9	157,4	67%	33%
La Réunion	968,6	515,8	452,8	53%	47%	820,3	658,2	162,1	80%	20%
Martinique	1 327,7	978,1	349,6	74%	26%	1 245,6	1 078,3	167,3	87%	13%
Guyane	677,8	463,7	214,1	68%	32%	664,0	491,3	172,7	74%	26%

Aperçu rapide

Pour l’ensemble des collectivités, les dépenses se répartissent en 63% de fonctionnement et 37% d’investissement, et les recettes en 82% de fonctionnement et 18% d’investissement. Dans le détail, la Martinique est la collectivité où le fonctionnement pèse le plus dans les dépenses comme dans les recettes. La Guadeloupe est la plus équilibrée entre fonctionnement et investissement côté dépenses.

Comparatif financier

Ce tableau permet de vérifier la capacité de financement des collectivités, sans recourir à l'endettement.

Collectivité / Région	Épargne Brute (% Recettes)	Endettement (M€)	Point de vigilance majeur
La Réunion	12,5 %	1 150 M€	Politiques de transports. poids des dépenses sociales (RSA).
Guadeloupe	8,2 %	620 M€	Délais de paiement fournisseurs encore critiques.
Martinique	9,4 %	740 M€	Coût de la vie et financement de la collectivité unique.
Guyane	10,1 %	410 M€	Croissance démographique vs infrastructures scolaires.
Mayotte	5,5 %	280 M€	Crise de l'eau et besoin massif d'investissements.

Analyse financière synthétique

Antilles (Guadeloupe / Martinique) : Les « départements français d'Amérique » conservent une situation budgétaire fragile. Le niveau d'endettement par habitant reste supérieur de 15 % à la moyenne hexagonale. Les rapports officiels soulignent par ailleurs les difficultés persistantes à maîtriser la masse salariale, malgré les recommandations formulées depuis plusieurs années.

Guyane : Collectivité en forte dynamique, la Guyane enregistre la progression la plus élevée des dépenses d'équipement (+6 % prévus). Cette évolution s'accompagne toutefois d'un effet de ciseau : les recettes fiscales progressent moins vite que les besoins liés aux services publics. Les rapports officiels relèvent également, dans certaines communes, un manque de transparence et des retards dans la transmission des comptes, susceptibles d'entraîner des ajustements budgétaires en cours d'exercice.

Mayotte : Situation atypique de « rattrapage » territorial. Le budget 2025 prévoit une hausse des dotations d'équipement, mais les crédits restent chroniquement sous-consommés en raison d'un déficit d'ingénierie technique et administrative.

La Réunion : La Région conserve une capacité d'autofinancement satisfaisante. En revanche, malgré la recentralisation du RSA en 2020, le département reste fortement contraint par le financement des autres Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : le reste à charge augmente d'environ 4 % par an pour la collectivité. Une conférence financière des territoires est en place depuis mai 2025, et l'hypothèse d'une recentralisation complète est désormais envisagée.

II. ANALYSE COMPARATIVE

Jusqu'à présent, les cycles budgétaires outre-mer révélaient des problématiques homogènes. En 2025, l'analyse comparative des finances publiques ultramarines révèle une fragmentation inédite. Désormais, on observe une divergence très nette entre trois modèles de trajectoires budgétaires.

1. Le clivage "Océan Indien vs Antilles"

Progressivement une divergence de fond s'installe dans la gouvernance budgétaire et financière de ces deux bassins historiques, issus des « quatre vieilles » :

- La Réunion se présente relativement comme le « bon élève » de la gouvernance budgétaire. Son épargne brute (12,5 %) lui permet de maintenir un levier d'investissement, malgré un endettement nominal élevé.
- Les Antilles (Guadeloupe/Martinique) souffrent d'une inertie structurelle. Leur épargne est obérée par des délais de paiement qui restent 2 à 3 fois supérieurs à la moyenne nationale, ce qui pénalise le tissu économique local. La création d'une collectivité unique en Martinique laissait espérer des économies d'échelle, qui peinent à se manifester.

2. Le paradoxe de la croissance : Guyane et Mayotte

Longtemps délaissées, ces deux collectivités tirent les profits d'une dynamique démographique et sociale qui crée un profil de "finances de rattrapage" :

- **Dynamisme forcé** : L'Etat gonfle les dotations accordées à la Guyane et à Mayotte pour accompagner l'explosion démographique (écoles, hôpitaux).
- **Disparités dans l'exécution** : La Guyane parvient tant bien que mal à transformer ses dotations budgétaires en infrastructures concrètes. En revanche, malgré des dotations étatiques massives, Mayotte a une capacité d'autofinancement la plus faible des outre-mer (5,5 %). L'argent ne manque pas. Mais la collectivité n'a pas la capacité technique pour s'organiser et le dépenser. Cette sous-consommation des crédits est fort regrettable.

Synthèse des indicateurs comparés

Indicateur	Tendance 2025	Territoire en tête	Territoire en alerte
Soutenabilité	Dégradation globale	La Réunion (relatif)	--
Poids des salaires	Rigide (>60%)	La Réunion (mieux maîtrisé)	Antilles / Guyane
Investissement	En recul (-15%)	Guyane (priorité écoles)	Mayotte (blocages techniques)

3. Critique transversale

Les rapports officiels, en particulier ceux de la Cour des comptes, mettent en évidence une fragilité commune à l'ensemble des collectivités : leur forte exposition aux chocs extérieurs. Le modèle fiscal des outre-mer, largement fondé sur l'Octroi de mer, montre aujourd'hui ses limites. Les budgets reposent davantage sur la consommation et l'inflation que sur la création effective de richesse.

L'analyse budgétaire et financière nourrit d'ailleurs le débat institutionnel, particulièrement vif aux Antilles. Les collectivités régies par l'article 73 demeurent intégrées au système des transferts sociaux. Elles résistent relativement bien aux variations de l'action de l'État, mais cette stabilité s'accompagne d'une forme d'inertie, laissant peu de marge pour relancer l'activité par l'initiative locale. À l'inverse, les collectivités relevant de l'article 74 disposent d'une autonomie plus importante. Lorsqu'elles tirent pleinement parti de leur loi organique, elles peuvent gagner en dynamisme ; mais elles deviennent aussi plus vulnérables aux crises politiques ou sectorielles, au risque d'un effondrement financier brutal. En Polynésie, le contexte international fragilise fortement les chaînes d'approvisionnement, pénalisant à la fois l'hôtellerie haut de gamme et les investissements privés, tandis que l'endettement de la collectivité continue de s'alourdir. En Nouvelle-Calédonie, la crise du nickel et les récentes émeutes ont conduit à une situation de dépendance budgétaire aiguë.

Aujourd'hui, les tensions géopolitiques et la guerre impactent davantage l'activité des outre-mer que la métropole. Ces territoires dépendent fortement des importations, du transport maritime, des prix mondiaux de l'énergie et de l'alimentation. Leurs marchés locaux sont plus petits et plus coûteux. Les prix augmentent, les investissements ralentissent, l'emploi est menacé. L'Etat n'est pas en mesure de compenser totalement les effets de la crise actuelle. Les marges de manœuvre des collectivités sont limitées, alors que les investissements diminuent. Leur budget sont de plus en plus contraints, sans guère d'échappatoire.

III. PERSPECTIVES ET CONTRAINTES DE LA LOI DE FINANCES

L'adoption de la loi de Finances se fait dans un contexte politiquement tendu. Les arbitrages se font au détriment des outre-mer. Faut-il craindre la casse sociale ?

1. Un contexte budgétaire de forte tension à connotation disciplinaire

L'année 2024 a révélé une dégradation du solde public national : le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 impose une cure d'austérité sévère. Dans une certaine mesure, les outre-mer font les frais de ce tour de vis. Pour les collectivités ultramarines, l'exercice 2025 marque un tournant. Les crédits de paiement de la mission « Outre-mer » perdent près de 250 millions d'euros (-9 %). Cette baisse frappe de plein fouet les capacités d'intervention locale.

Dans le contexte financier qui les caractérise, ces collectivités subissent la "double peine" :

- **Des charges de personnel structurellement élevées** (64,8 % des dépenses de fonctionnement contre 52,2 % dans l'hexagone). Elles sont en partie dues aux compléments de rémunération.
- **Une baisse drastique du Programme 123** ("Conditions de vie"), qui est raboté de 34 %, ce qui limite les investissements dans le logement et les infrastructures de base.

2. Analyse critique : Entre fragilité et logique comptable

Les rapports officiels soulignent plusieurs points de rupture budgétaire. La commission des finances du Sénat s'alarme de la situation.

- **Le paradoxe de l'investissement** : Dans ces collectivités, tout le monde s'accorde pour reconnaître que les besoins en infrastructures (eau, transport, transition climatique) sont énormes. Pourtant, le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI) est amputé de près de 19 %. Cette réduction hypothèque la relance économique locale.
- **Une gestion comptable de "court terme"** : Apparemment, les dépenses de fonctionnement semblent se stabiliser. Mais les apparences peuvent être trompeuses. Selon la Cour des comptes, cette accalmie apparente s'explique par un recours accru à l'endettement pour certaines régions (Guadeloupe, La Réunion) dont les taux dépassent souvent les 100 % des recettes de fonctionnement.
- **La déconnexion des réalités sociales** : La critique majeure du projet de loi de finances réside dans l'application d'une "logique comptable déshumanisée". L'Etat réduit les aides alors que l'inflation (bien qu'en léger repli à 1 % en 2025) reste plus élevée qu'en métropole sur les produits de première nécessité. Par ce tour de vis, le gouvernement prend le risque de réveiller des tensions sociales déjà vives (exemples de la Martinique et de la Nouvelle-Calédonie).

Conclusion : La recentralisation des économies budgétaires en 2025 met à l'épreuve la résilience des collectivités d'outre-mer. Le risque d'un décrochage durable des services publics ultramarins plane. Les élus locaux sont en première ligne pour calmer les réactions les plus virulentes. Mais avec une marge de manœuvre bien réduite.